

**NUMÉRO 22**

**2022-10-15**

**OBJET : 1. Modifications des documents de préface. Les changements apportés entrent en vigueur immédiatement et doivent être intégrés dans tous les projets.**

## **POINT 1 Sa Majesté le Roi**

1. Les points ci-dessous des documents de préface de devis propres au projet ont été modifiés pour y inscrire « His Majesty the King » :

Section 00 21 13 point 1.6.2.1

Section 00 21 13 point 1.6.2.2

Section 00 21 13 point 1.6.3.1

2. Les articles ci-dessous des documents de préface de devis propres au projet ont été modifiés pour y inscrire « Sa Majesté le Roi » :

Section 00 21 14 point 1.6.2.1

Section 00 21 14 point 1.6.2.2

Section 00 21 14 point 1.6.3.1

3. Les articles des documents de préface de devis types faisant mention de la Reine ont été modifiés pour indiquer le Roi.

## **POINT 2 Langage non genré**

1. Les points ci-dessous des documents de préface de devis propres au projet ont été modifiés :

Section 00 21 13 point 1.2.3.3

Section 00 21 13 point 1.2.5.3

Section 00 21 14 point 1.2.3.3

Section 01 00 01 point 1.3.3

2. Les points des documents de préface de devis types ont également été modifiés.

### **POINT 3 Mises à jour diverses**

1. Section 00 21 13 : le point 1.6.1.2 a été modifié.
2. Section 00 21 14 : le point 1.6.1.2 a été modifié
3. Section 01 35 30 : le point 1.3.7 a été modifié.
4. Section 01 35 30 : le point 1.9.1 a été modifié.